_	
	Ś
	≾
	꽄
	щi
	3
	ш
	D
	ñ
ı	~
ı	\$
۱	Z
1	⋗
l	മ
l	罗
1	=
١	z
Ì	$\exists$
ı	0
1	Č
ļ	$\triangleright$
I	드
	≓
	Ш
1	

Constitution d'une société : SARL/SUARL Secteur : COMMERCE

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

PAGE: 1 sur 2 Version:03

Code: C03

	APII			Secteur: COMMERCE	
Nbr de copies	PIECE	PIECES A FOURNIR	VALIDITE	OBSERVATIONS	Précisions
01	Numéro du certificat de réservation de la dénomination sociale délivré par le Centr du Registre des Entreprises	Numéro du certificat de réservation de la dénomination sociale délivré par le Centre National du Registre des Entreprises	6 MOIS	Document consultable en ligne par l'interlocuteur APII	
01	Formulaire de la décla	Formulaire de la déclaration du bénéficiaire effectif		Il doit être renseigné sur la plateforme RNE après obtention du Matricule Fiscale ainsi signé par le gérant ou le mandaté par procuration	Formulaires disponibles sur le site du RNE : www.registre-entreprises.tn
01	Imprimé de la demana Registre National des Morale	Imprimé de la demande d'immatriculation au Registre National des Entreprises pour <b>Personne</b> <b>Morale</b>		Dûment renseigné en arabe ou en français	
04	Statuts originaux de la société signés associés et le gérant NB:  - En cas de transfert de propriété l'en est obligatoire, avec 3 copies de plus Si l'apport en nature est un terrain, être obligatoirement rédigé par un au signatures doivent êtres légalisées.	Statuts originaux de la société signés par les associés et le gérant NB: - En cas de transfert de propriété l'enregistrement est obligatoire, avec 3 copies de plus Si l'apport en nature est un terrain, le statut doit être obligatoirement rédigé par un avocat et les signatures doivent êtres légalisées.	1 MOIS	Pour le cas d'un - Associé personne morale de droit Tunisien, la signature du représentant légal et le cachet de la société sont nécessaire Associé personne morale de droit non tunisien, la signature de son gérant fait fois. Pénalité de retard selon les dispositions de l'article 51 et 63 de la loi 52- 2018 du 29/10/2018 si date du statut dépasse 1 mois.	Modèle de statut disponible à titre indicatif sur le site de l'APII : www.tunisieindustrie.nat.tn
04	Rapports originaux du cas d'un apport en na Dinars	Rapports originaux du commissaire aux apports en cas d'un apport en nature dépassant Trois Mille Dinars			
04	PV <b>originaux</b> de nomination du/ou d cas où les statuts ne le précisent pas	PV <b>originaux</b> de nomination du/ou des gérants au cas où les statuts ne le précisent pas			
02	Pièce d'identité du re	Pièce d'identité du représentant légal de la société		CIN pour les tunisiens Passeport et carte séjour pour les étrangers	
02	Pièce d'identité de chaque associé	aque associé		<ul> <li>Pour un associé personne physique</li> <li>Copies de la CIN pour les tunisiens</li> <li>Copies du Passeport pour les étrangers</li> <li>Pour un associé personne morale;</li> <li>* Tunisienne; Le Registre National des Entreprises (valable 3 Mois)</li> <li>* Etrangère; Inscription au registre de commerce l'homologue du Registre National des entreprises en Tunisie (document doit être traduit en Arabe ou en Français par un traducteur assermenté).</li> </ul>	

No BL Duy OS



APII

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

## Constitution d'une société : SARL/SUARL Secteur : COMMERCE

PAGE: 2 sur 2 Version:03 Code: C03

Frais de la	02	03	Voir détail pièces à rinnuof	snoitsvrəsdO rioV	Nbre de copies
Frais de la constitution Juridique	Autorisation/ Cahier de charges validé	Pour les associés étrangers Catre de séjour ou Carte de commerçant	<ul> <li>- 02 copies de la Procuration au cas où le déposant est autre que le gérant;</li> <li>(dont 01 exemplaire original)</li> <li>-02 copies de la pièce d'identité du mandataire</li> </ul>	Pièces justificatives du siège social suivant le cas (Voir Observations)	PIECES A FOURNIR
-150 DT: fr -Les frais d -50 DT les f -30 DT/pag -20 DT/pag -Les frais d Si la périod de payer 19					VALIDITE
-150 DT : frais d'enregistrements des statuts en cas de transfert de propriété -Les frais d'enregistrement du rapport du commissaire aux apports (Varient suivant les cas) -S0 DT les frais d'immatriculation au registre national des entreprises +2 DT Frais de la poste -30 DT/page Les frais d'enregistrement du PV de nomination du ou des gérants si nécessaire -30 DT/page Les frais d'enregistrement du contrat : 1% du montant du loyer annuel + 5 DT frais de timbre par feuille -Les frais d'enregistrement du contrat : 1% du montant du loyer annuel + 5 DT frais de d'effet du dit contrat dépasse les 2 mois il y'a lieu Si la période séparant la date d'enregistrement du contrat de location et la date d'effet du dit contrat dépasse les 2 mois il y'a lieu Si la période séparant la date d'enregistrement du contrat de location et la date d'effet du dit contrat dépasse les 2 mois il y'a lieu Ge payer 1% du montant du loyer annuel + 7,5 DT frais de timbre par feuille au lieu de 5 DT +10 DT pénalité de retard fixe.	Document délivré par les autorités compétentes pour les activités soumises à une autorisation préalable ou à un cahier de charges	*Exigence de la carte de commerçant : - Si le gérant est étranger - Si l'associé étranger a une participation au capital supérieure à 49% - Si l'associé étranger a une participation au capital supérieure à 49% *La carte de séjour fait fois pour l'associé étranger ayant une participation au capital inférieure ou égale à 49%.	<ul> <li>- Si le mandant est un tunisien, la procuration doit comporter sa signature légalisée.</li> <li>- Si le mandant est un étranger, la procuration doit comporter la signature du mandant et le cachet et la signature du mandataire.</li> </ul>	*Si le contrat de location est enregistré, 02 copies sont a tournir Sinon au minimum 3 exemplaires originaux du contrat de location pour procéder à l'enregistrement.  *En cas de domiciliation ; Une copie de l'attestation de domiciliation accordée par un domiciliataire qui doit être patenté	OBSERVATIONS
/ant les cas) is de la poste si nécessaire ais de timbre par feuille l'effet du dit contrat dépasse les 2 mois il y'a lieu au de 5 DT +10 DT pénalité de retard fixe.			La procuration doit mentionner explicitement le nom du promoteur et la raison sociale de la société en cours de constitution, les droits procurés et éventuellement la signature à la place du gérant, avec précision du document s'il s'agit des statuts de la société	- Les adresses mentionnées sur les documents présentés doivent être conformes sinon un certificat de conformité d'adresse délivré par la municipalité territorialement compétente est exigé; - L'identifiant fiscal du domiciliataire doit figurer sur l'attestation de domiciliation (le cachet et la signature sont exigés).	Précisions

Date de mise à jour 18/8/2023

M 18 1 3 X